



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 103

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 22 Novembre 2018

EDITO :

Depuis lundi soir, il est de nouveau possible de circuler normalement en voiture dans le bourg : une source de mécontentement en moins ... ou presque.

En effet, il va falloir s'adapter aux nouvelles conditions de circulation. La route est en double sens sur l'axe Caulnes – Lanrelas ; elle est en sens unique montant entre la mairie et l'église et descendant de l'autre côté de l'église ; elle est à double sens entre la rue de Bröons et la rue du Pont du Breuil. Il va aussi falloir s'adapter à d'autres contraintes : les carrefours donnent la priorité à droite, les stationnements ont été modifiés.

Pourquoi tous ces changements ?

Depuis plusieurs années, avec le conseil municipal, nous essayons de mettre en place les outils pour redonner un peu de dynamisme à notre bourg. Nous sommes dans la phase de réhabilitation de logements vacants et il est évident de dire que si le bourg n'est pas un minimum attractif, il y a peu de chance que les maisons vides trouvent acquéreur.

Mais cela va au-delà. Il fallait dans cet aménagement "réduire" la place de la voiture, donner "plus de place" aux piétons ; parce que si vous vous installez dans une maison de bourg, et ce quel que soit votre âge, et que vous ne pouvez pas aller de manière sécurisée à la boulangerie, au restaurant, au bar-tabac, à l'école ... alors vous allez voir ailleurs.

Nous avons fait le choix de rendre la circulation un peu plus compliquée, espérant que cela fasse ralentir (zone 30 autour de l'église) pour que les enfants puissent faire du vélo, que les parents puissent se promener avec leurs bambins, que les personnes plus âgées puissent traverser la route tranquillement, en toute sécurité ou encore discuter sur un banc, dans un environnement agréable ...

A chacun désormais de faire l'effort de respecter ces nouvelles règles, pour que collectivement nous puissions dire que notre bourg, notre espace de vie collectif est agréable à vivre.

Votre conseil municipal travaille en ce sens : nous allons continuer à améliorer votre quotidien, avec votre participation.

La prochaine étape sera la salle des fêtes et sa halle sportive.

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 7 novembre :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Clôture budget assainissement : M. le Maire informe le CM que suite au transfert de la compétence assainissement à DINAN AGGLOMERATION, il y a lieu de clôturer ce budget. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à le clôturer.

Clôture budget eau : M. le Maire informe le CM que suite au transfert de la compétence eau à DINAN AGGLOMERATION, il y a lieu de clôturer ce budget. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à le clôturer.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2017 : Le CM adopte le rapport qui lui est présenté.

Révision statutaire du Syndicat départemental d'Énergie (SDE 22) : M. le Maire expose au CM que le domaine de l'énergie est en constante évolution, rappelle les domaines dans lequel le SDE 22 intervient, et informe le CM qu'il doit délibérer sur l'adoption des nouveaux statuts. Le CM approuve ces statuts.

Eglise : Devis rampe escalier : M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du bourg et expose au CM que pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, il serait opportun d'installer une nouvelle rampe pour accéder à l'Eglise. Le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de SMG GEFFROS.

Aménagement fond étang : devis murs : M. le Maire fait part au CM que le nettoyage du dépôt du fond de l'étang a été effectué, et qu'il serait opportun de réaliser des cloisonnements sous forme de silo avec des bétons block. Le CM décide de réaliser ces travaux et retient le devis de POINT P.

Création emploi contractuel dans le cadre du dispositif

Parcours Emploi Compétences (PEC) : M. le Maire fait part au CM que le PEC est un contrat aidé pour faciliter l'insertion professionnelle et propose de créer un poste d'animateur pour une durée hebdomadaire de 20 heures pendant 12 mois. Cet agent interviendrait à la cantine, la garderie, l'ALSH, l'entretien de locaux. Après délibération le CM décide de créer ce poste et autorise M. le Maire à mettre en œuvre les démarches.

Aménagement d'un espace jeunesse : M. le Maire fait part au CM du projet de réalisation d'un espace jeunesse sur le parc des Hironnelles. Ce projet comprendrait la création d'un Pumptrack, la rénovation du sol du City Stade, la création d'un espace jeux pour les moins de 3 ans, l'achat de mobilier (bancs) et la rénovation du jeu de boules. Le CM approuve ce projet, valide le plan de financement et le calendrier et autorise M. le Maire à présenter les demandes de financement auprès de la Région, du Département, de la CAF.

Dinan Agglomération – adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : La Commission Locale d'Évaluation des

Charges Transférées réunie a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018. Après délibération, le CM adopte le rapport de la CLECT et le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à – 654.08 €.

Dinan Agglomération – Annulation délibération autorisant la signature de la convention gestion eaux pluviales : M. le Maire fait lecture du courrier du président de Dinan Agglo qui rappelle que la gestion des eaux pluviales est une compétence facultative et qui restera communale jusqu'au 31 décembre 2019. Après délibération le CM annule la délibération du 28 novembre 2017 qui autorisait Dinan Agglo à gérer cette compétence.

Dinan Agglomération – adoption d'un pacte fiscal et financier de solidarité : M. le maire expose au CM que l'agglomération et les communes ont souhaité mettre en place un document appelé pacte fiscal et financier de solidarité (PFFS). Ce document cadre a pour objectif d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale. Ce pacte se décline en 7 orientations et 16 objectifs. Les 7 orientations sont :

- Acter un engagement mutuel de solidarité,
- Prendre en compte les contraintes sociodémographiques du territoire,
- Mettre en cohérence les compétences communautaires avec leur financement,
- Soutenir la mise en œuvre du territoire,
- Favoriser les coopérations,
- Maîtriser les dépenses,
- Animer et faire vivre le PFFS.

Après délibération, le CM valide les termes de ce pacte.

PELE – MELE :

1 – De nouvelles coupes de bois seront réalisées prochainement à l'Etos. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie.

2 – Un logement T4 est actuellement disponible Cour Saint Esprit. N'hésitez pas à partager l'information

3 – L'ARS nous demande de rappeler que même en hiver, il est important de bien ventiler son logement pour se protéger des risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Ce gaz est inodore et incolore mais est très dangereux. Il résulte d'une mauvaise combustion des systèmes de chauffage et en particulier des appareils d'appoints.

4 – Collecte d'aiguilles, de seringues, de lancettes, dans les déchetteries du Lundi 3 au Samedi 8 Décembre 2018.

VIE COMMERCIALE :

Du nouveau dans votre bar – tabac : vous pouvez désormais faire l'ensemble de vos démarches administratives pour une demande de carte grise au Bar L'Hermine.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

Horaires de la Bibliothèque : mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

Festivités / Vie des associations de novembre et décembre :

Samedi 24 novembre : Buffet de Familles Rurales

Vendredi 7 décembre : Concours de belote du club du bon accueil au profit du Téléthon

Samedi 8 décembre : Téléthon

Dimanche 9 décembre : Portes ouvertes des pompiers

Samedi 15 décembre : Fest Noz Nicolail'

Football:

Equip A

A l'extérieur

25 novembre à 15h00 contre Yvignac US

9 décembre à 15h00 contre Plédéliac US 2

A domicile

2 décembre à 15h00 contre Le Hinglé AS

16 décembre à 15h00 contre Broons Trémeur AS 2

Messes :

Dimanche 2/12 à Caulnes 10h30 (messe des familles)

Dans le canton : AG les gars de la Rance le 27/11 à 20H30 à caulnes

Dinan Agglomération vous accompagne pour vos projets de rénovation de votre logement

Dinan Agglomération accompagne tous les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement. Conseils, astuces et informations.

Un meilleur confort dans le logement peut passer par :

- Les petits gestes du quotidien ;
- Des équipements tout simples pour la maison ;
- Par tous les types de travaux de rénovation ;
- La construction neuve.

Un projet bien anticipé et préparé est souvent gage de réussite. Que ce soit pour échanger, et que ce soit pour le logement

que vous louez, vendez ou achetez, venez vite rencontrer votre conseiller



02 96 87 42 44

infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Siège de Dinan Agglomération

8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN